

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Ordonnances rendues en matière de société (R) - Dépôt le 17/12/2024 - 33565 - 2016 B 03251 - 821 442 621 - STOA GROUPE

2024001009

**REQUETE  
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX**

Le Cabinet DELOITTE SOCIETE D'AVOCATS, représenté par Maître Julien DOMINGUEZ,

Agissant en qualité de conseil de la société STOA GROUPE, SAS au capital de 851 000 euros, dont le siège social se situe 9 Cours de Gourgue 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 821 442 621,

A l'honneur de vous exposer que ladite Société ayant clôturé le 30 juin 2024, les comptes de son dernier exercice social, doit, conformément à l'article 25 des statuts, consulter les associés quant à l'approbation desdits comptes au plus tard le 31 décembre 2024 00h00.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant :

- Au regard de difficultés matérielles ayant entraîné un retard dans la communication des informations nécessaires à l'établissement des comptes sociaux et, par voie de conséquence, de la rédaction de la documentation juridique relative à l'approbation de ces comptes, l'assemblée, ne pourra pas se tenir dans les délais légaux

C'est pourquoi la requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur/Madame le Président, de proroger jusqu'au 31 janvier 2025, le délai de la réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Fait à BORDEAUX.

Le 5 décembre 2024.

**Deloitte Société d'Avocats**  
Société d'Avocats inscrite  
au Barreau des Hauts-de-Seine  
Etablissement secondaire : Bordeaux  
5 esplanade de la Gare  
33110 Le Bouscat  
SELAS au capital de 1 039 500 €  
434 480 273 RCS Nanterre  
FR 33 434 480 273

---

**Me Julien DOMINGUEZ**

Avocat Associé







## ORDONNANCE

NOUS, Marc SALAÜN, Président du Tribunal de Commerce de BORDEAUX,

Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède, les motifs qui y sont exposés,

Vu les articles L 227.1, L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce,

Prorogeons jusqu'au 31.01.2025

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.06.2024, de

SAS STOA GROUPE  
(N° Siren : 821442621 / N° Gestion : 2016 B 3251)  
9 Cours de Gourgues  
33000 Bordeaux

Disons que la requérante supportera la charge des dépens que nous liquidons à la somme de : 28,87 euros TTC

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait et ordonné en notre Cabinet, à BORDEAUX, le 17.12.2024

Johanne LISSARRE  
Greffier Assermenté

2024O01009

*Sab S*

**Greffre du tribunal de commerce de Bordeaux**

Palais de la Bourse, CS 51474, 33064 BORDEAUX CEDEX

09:00 – 12:00, 13:00 – 16:00

Téléphone : 05 56 01 81 70

www.greffre-tc-bordeaux.fr - Courriel : rcs@greffe-tc-bordeaux.fr

**EXTRA/CAO/2016 B 03251****STOA GROUPE  
9 COURS DE GOURGUES  
33000 BORDEAUX****Nos références : CAO/2016 B 03251****RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT***(Article R. 123-102 du code de commerce)***Concernant :****Société par actions simplifiée STOA GROUPE**9 COURS DE GOURGUES  
33000 BORDEAUX

SIREN : 821 442 621

N° de gestion : 2016 B 03251

Le greffier soussigné constate le 17/12/2024 le dépôt, enregistré sous le numéro 2024/33565, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 17/12/2024 N° 2024O001009
  - Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 17/12/2024

Le greffier

Maître Jean-Marc BAHANS

